

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Treize du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**PROJET DE RÉALISATION DE
L'EXTENSION DES TERRAINS DE
TENNIS DE BAS DU FORT**

CM-2018-5S-DS-69

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance que revêt le complexe de tennis de Bas du Fort pour le territoire ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de procéder à la réhabilitation de ce complexe et à son expansion ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension du complexe de tennis de Bas du Fort.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

	Nature	%	Montants	Chapitre
DÉPENSES	Études	10 %	350 000 €	0083
	Travaux	90 %	3 150 000 €	
Total hors taxes		100 %	3 500 000 €	
RECETTES	Conseil Régional	60 %	2 100 000 €	0083
	Etat (DJCS)	11 %	400 000 €	
	FFT	9 %	300 000 €	
	Ville du Gosier	20 %	700 000 €	
Total hors taxes		100 %	3 500 000 €	

Article 3 : De donner tout pouvoir à monsieur le maire, afin de solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet.

Article 4 : D'autoriser monsieur le maire à modifier, si nécessaire, le plan de financement prévisionnel sans modification du coût global. Toute modification postérieure devra être entérinée par le Conseil municipal.

Article 5 : Madame la directrice générale des services, monsieur le receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
14 NOV. 2018
Et publication ou notification
le
14 NOV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 13 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire


- Jean-Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de réalisation de l'extension des terrains de tennis de Bas du Fort

Date de transmission de l'acte : 14/11/2018

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/11/2018

Numéro de l'acte : CM20185SDS69 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181113-CM20185SDS69-DE

Date de décision : 13/11/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres